

RAPPORT N° 91/5-27
au Conseil Municipal

OBJET

**NOUVELLES ATTRIBUTIONS DE PARCELLES SUR LES ZONES D'ACTIVITES
DE CHEMIN FINETTE II, DE FOUCHEROLLES ET DE MONTGAILLARD I**

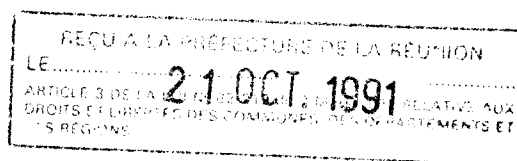
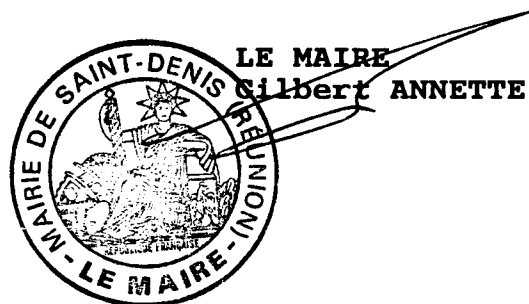
Par Délibération n° 91/4-24 du 27 juillet 1991, vous m'avez autorisé à céder un certain nombre de parcelles à des entreprises sur des Zones d'Activités communales.

Aujourd'hui, grâce à un suivi régulier des entreprises attributaires, des parcelles bâties ou non bâties peuvent à nouveau être commercialisées sur les Zones d'Activités de Chemin Finette II, de Foucherolles et de Montgaillard I.

Pour mémoire, je vous rappelle que les conditions générales et particulières de cession des parcelles sur les Zones d'Activités, arrêtées successivement par Délibérations des 15 avril 1983 (Affaire n° 5), 23 juin 1983 (Affaires n° 24 et 31/12), 8 décembre 1983 (Affaire n° 9), 26 juillet 1984 (Affaire n° 1), 25 juin 1986 (Affaire n° 7), 9 décembre 1986 (Affaire n° 10), 1er octobre 1987 (Affaire n° 29), 10 décembre 1987 (Affaire n° 9), 21 octobre 1989 (Affaire n° 5), 1er juin 1991 (n° 91/3-14), permettent la cession par bail à construction, les conditions d'activités et d'emplois devant être respectées.

En conséquence, sur la base de ces mêmes modalités de cession, je vous demande de m'autoriser à intervenir dans les actes à passer avec les nouveaux demandeurs (confer l'annexe), sous la forme d'une cession par bail à construction, les conditions d'exploitation, d'emplois et de surfaces ayant été respectées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 91/5-27
du Conseil Municipal
en séance du samedi 12 octobre 1991

OBJET

NOUVELLES ATTRIBUTIONS DE PARCELLES SUR LES ZONES D'ACTIVITES
DE CHEMIN FINETTE II, DE FOUCHEROLLES ET DE MONTGAILLARD I

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des
communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/5-27 du Maire ;

Vu le rapport de Ismaël MOULLAN, Adjoint, présenté au nom de la Com-
mission ECONOMIE ;

Sur l'avis favorable de la Commission FINANCES ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

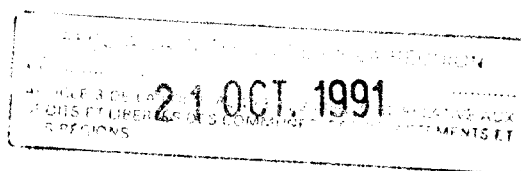
Approuve les attributions de parcelles sur les Zones d'Activités de
Chemin Finette II, de Foucherolles et de Montgaillard I, à savoir :

- | | |
|--|---------------------------|
| - à Ulysse LAI-MAN | (Z.A. Chemin Finette II), |
| - à Eric RAMASSAMY | (Z.A. Chemin Finette II), |
| - à FM2B -Gérant Karl BAILLIF- | (Z.A. Foucherolles), |
| - à GD COMPAGNIE -Gérant Gérard DOYEN- | (Z.A. Montgaillard I), |
| - à Maximin MEVIZOU | (Z.A. Montgaillard I). |

ARTICLE 2

Autorise le Maire à passer les baux à construction à intervenir selon
les conditions d'exploitation, d'emplois et de surfaces proposées en
annexe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 18 OCT. 1991



**ATTRIBUTIONS DE PARCELLES
SUR LES ZONES D'ACTIVITES COMMUNALES**
(Conseil Municipal du 12 octobre 1991)

A N N E X E

ZONE D'ACTIVITES ATTRIBUTAIRE	ACTIVITES PROJETEES	EMPLOIS		SURFACE (en m2)
		CREES	TRANSFERES	

CH. FINETTE II

REFERENCE CADASTRALE BT 900 LOT N° 11

Ulysse LAI-MAN (1)	Fabrication de pierres arti- ficielles	3	3	1 175
-----------------------	---	---	---	-------

CH. FINETTE II

REFERENCE CADASTRALE BT 489-490 LOT N° 9

Eric RAMASSAMY	Laboratoire de charcu- terie et fabrication	4	-	520
----------------	--	---	---	-----

FOUCHEROLLES

REFERENCE CADASTRALE BI 849-850 LOTS N° 47-48

FM2B Gérant Karl BAILLIF	Fabrication de rideaux métalliques	17	-	996
--------------------------------	--	----	---	-----

MONTGAILLARD I

REFERENCE CADASTRALE BV 777-778 LOT N° 5

GD COMPAGNIE Gérant Gérard DOYEN (2)	Création, fabrication et trans- formation de vête- ments/ sérigraphie	6	9	1 700
---	---	---	---	-------

MONTGAILLARD I

REFERENCE CADASTRALE BV 618-665 LOT N° 1

Maximin MEVIZOU (3)	Menuiserie/ meubles	3	2	1 003
------------------------	------------------------	---	---	-------

**soit au total 5 entreprises
avec 33 créations et 14 transferts d'emplois,
sur 5 394 m2.**

**ATTRIBUTIONS DE PARCELLES
SUR LES ZONES D'ACTIVITES COMMUNALES
(Conseil Municipal du 12 octobre 1991)**

A N N E X E

- 2 -

- (1) Il s'agit de la régularisation de l'occupation de cette parcelle par Monsieur Ulysse LAI-MAN, suite à la rétrocession de celle-ci par l'Etat au profit de la Commune.

- (2) Il s'agit de la cession du bail à construction passé initialement avec la SRTM (Gérant Monsieur Michel DUVERGNE) sur la Zone d'Activités de Montgaillard I.

- (3) Il s'agit de la cession du bail à construction passé initialement avec Monsieur Yves CLOTAGATILDE sur la Zone d'Activités de Montgaillard I.